



Traité Chévi'it

Michna 4 - Chapitre 1

היה אחד עושה כיכר דבילה, או שניים עושין אין חורשין להן
אלא לצורכן, עד שיהו משלושה ועד תשעה. היו עשרה, מעשרה
ולמעלן בין עושין בין שאינן עושין, חורשין כל בית סאה בשבילן:
שנאמר "בחריש ובקציר, תשבות" (שמות לד, כא), אין צורך
לומר חריש וקציר של שביעית; אלא חריש של ערב שביעית
שהוא נכנס לשביעית, וקציר של שביעית שהוא יוצא למוצאי
שביעית. רבי ישמעאל אומר, מה חריש רשות, אף קציר רשות;
יצא קציר העומר.

Si l'un produisait un pain de figues et deux ne la produisaient pas, ou si deux arbres produisaient [cette quantité] et l'un ne la produisait pas, on ne laboure que ce dont ils ont besoin. Ceci, s'il y a dix arbres, dix et plus, qu'ils produisent [cette quantité] ou qu'ils ne la produisent pas, on laboure tout le Beth-Séa grâce à eux. En effet, il est dit (Chemot 24,21) : tu te reposeras dans le labour et la moisson : il n'était pas nécessaire de nous parler [de l'interdiction] du labour et de la moisson de l'année de la Chémitha, mais [ce verset nous enseigne l'interdiction] du labour de l'année précédant la Chémitha et qui entre dans la Chémitha et de la moisson de l'année de la Chémitha. Rabbi Yichma'el dit : de même que le labour [dont parle le verset] est facultatif, de même la moisson [dont parle le verset] est facultative, ce qui exclut la moisson de l'Omer.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions